



Au cours de sa séance du 30 octobre 2014, le conseil communal a examiné et approuvé à l'unanimité la seconde modification budgétaire de l'année.

Budget ordinaire après la 1^{ère} modification budgétaire du 27 mai 2014.

Exercice propre		Exercice global
Recettes	4.422.322,12€	7.586.791,46€
Dépenses	4.278.841,70€	4.788.999,81€
Résultat boni	143.480,42€	2.797.791,65€

Budget ordinaire après la modification budgétaire du 30 octobre 2014.

Exercice propre		Exercice global
Recettes	4.538.989,01€	7.704.286,94€
Dépenses	4.390.184,27€	5.001.360,15€
Résultat boni	148.804,74€	2.702.926,79€

De manière générale, on recense une légère augmentation du résultat boni à l'exercice propre lequel s'établit désormais à 148.804,74€, soit 5.324,32€ de plus que lors de l'approbation de la précédente modification budgétaire.

En revanche, au niveau de l'exercice global, on constate une diminution du résultat boni dans la mesure où ce dernier s'établit à 2.702.926,79€, soit 94.864,86€ de moins que lors de l'approbation de la modification budgétaire n°1.

Cette diminution s'explique essentiellement par un prélèvement de l'ordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire (100.000€) de manière à financer sur fonds propres les investissements complémentaires consentis à l'extraordinaire.

Par ailleurs, il y a lieu d'attirer l'attention sur le fait que la M.B n°2 n'intègre pas encore le résultat de la vente de bois d'octobre laquelle a atteint la somme de 700.604€ (chablis de l'année + lot 17 remis en vente compris), soit 400.604€ de plus que la prévision budgétaire.

Commentaire explicatif sur les modifications affectant le budget ordinaire.

Au niveau des recettes :

A l'exercice propre, on enregistre des recettes supplémentaires pour un

montant total de 116.666,89€ (compensation entre recettes en plus et recettes en moins) ventilées comme suit :

- 114.400€ de réductions de cotisations patronales auxquelles la commune a droit pour ses agents contractuels subventionnés (APE).

Depuis 2014, dans le cadre de la régionalisation des compétences relatives aux réductions des cotisations patronales, les réductions pourcentuelles et exonérations de cotisations patronales auxquelles les pouvoirs locaux ont droit pour les agents contractuels subventionnés ont été converties en « réductions groupe cible ». Les cotisations patronales doivent être calculées pour ces travailleurs et une réduction doit être demandée trimestriellement par l'employeur. Les logiciels de calcul de la paie ont dû être adaptés pour répondre à ce changement de législation.

Concrètement, afin d'assurer une neutralité budgétaire de l'opération, les inscriptions doivent dorénavant être les suivantes :

En dépense : imputation de la totalité des charges par fonction au code économique 113-02.

En recette : constatation des réductions demandées par fonction, au code économique 465/02.

- + 3.698,06€ d'intérêts créditeurs sur compte de placement (750.000€ sur notre compte épargne).
- + 1390€ de taxes sur les permis d'urbanisme (en fonction des demandes de permis introduites).
- + 160€ en redevance pour frais de garde et capture de chiens sur base de la balance budgétaire actualisée.
- + 2623,40€ en notes de crédit et ristournes du service ordinaire.
- + 1307€ en vente de produits divers.
- + 1130,30€ en locations immobilières de chasses (indexation annuelle).
- + 1955€ en produit de concessions aux cimetières sur base de la balance budgétaire actualisée.
- - 10.500€ de taxes sur les secondes résidences (suite à l'augmentation décidée l'année dernière, certains loueurs de gîtes qui avaient opté pour le paiement de la taxe sur la seconde résidence, ont décidé cette année de payer la taxe de séjour).

Aux exercices antérieurs, on enregistre des recettes supplémentaires pour un montant de 828,59€, dont 436,60€ de reliquat de subvention en provenance de la Fédération Wallonie Bruxelles pour la contribution au frais de fonctionnement de l'accueil extra-scolaire pour l'année 2013 et 391,99€ de ristournes sur les primes d'assurance.

Au niveau des dépenses :

A l'exercice propre, on enregistre des dépenses supplémentaires pour un montant global de 111.342,57€ (compensation entre dépenses en plus et dépenses en moins) ventilées comme suit :

Parmi les dépenses en plus, on enregistre les mouvements suivants :

- + 2000€ en non-valeur de remboursement de taxes.
- + 5000€ en traitement du personnel administratif APE.
- + 112.400€ de cotisations patronales pour le personnel communal APE.
- + 2500€ en prestations du SPF intérieur (passeports + cartes d'identité) sur base de la balance budgétaire actualisée.
- + 3000€ en frais de gestion et de fonctionnement de l'informatique (upgrade du serveur + actualisation du firewall).
- + 3000€ en frais de formation professionnelle du personnel communal (cours de sciences administratives de 2 agents + formations diverses).
- + 1000€ en frais d'achat de livres et de documentations sur base de la balance budgétaire actualisée.
- + 1500€ en frais d'entretien et de fonctionnement des bâtiments.
- + 1000€ en fourniture d'électricité pour les bâtiments administratifs.
- + 500€ en frais de poursuites et de procédures pour les taxes
- + 1000€ en frais de fonctionnement des recettes régionales (traitement du receveur régional).
- + 1000€ en prestation pour l'entretien des bâtiments privés.
- + 500€ en frais de formation professionnelle pour le service voirie.
- + 3000€ en fourniture de carburant pour les véhicules du service voirie (par sécurité).
- + 2000€ en fournitures de signalisation routière suite à l'acquisition d'un radar préventif supplémentaire pour le village de Beffe.
- + 2000€ en travaux de reboisement forestier.
- + 4000€ en traitement du personnel enseignant APE.
- + 1000€ en frais informatiques de l'enseignement primaire sur base de la balance budgétaire actualisée.
- + 8000€ en fourniture d'électricité pour les bâtiments de l'enseignement primaire.
- + 2000€ en frais de fêtes et cérémonies publiques (suite aux festivités liées aux commémorations de la guerre 14-18).
- + 15.000€ en prestations de tiers pour les bâtiments du culte (rénovation du corps de chauffe de l'église de Chéoux + réparations diverses à la chaudière de l'église de Warisy).
- + 1000€ de subvention pour le cours de logopédie sur base de la balance budgétaire actualisée.
- + 1200€ de subsides à la construction d'habitations sur base des demandes introduites.
- + 5000€ de primes de fréquentation au parc à containers (750 cartes demandées en 2014 pour 500 en 2013).

Ces dépenses complémentaires sont compensées par des diminutions de dépenses actées au niveau des articles suivants :

- - 14.969,08€ de pécules de vacances sur base des montants définitifs liquidés en mai 2014.
- - 2000€ en charges de pension des anciens

mandataires communaux suite au décès d'un ancien mandataire au cours de l'année 2014.

- 5000€ de cotisations patronales pour le personnel communal administratif sur base de la balance budgétaire actualisée.
- - 5000€ en frais de réalisation par TV Lux d'un spot publicitaire sur la commune lequel pour des raisons de tournage est reporté à l'année 2015.
- - 3000€ en frais de fonctionnement des bâtiments privés.
- - 3941,92€ de contribution à la zone de police sur base du montant définitif alloué en 2014.
- - 32.000€ en traitement du personnel du service voirie.
- - 336,89€ de contribution au contrat de rivière, sur base du montant définitif liquidé en 2014.
- - 484,74€ de cotisation à Idelux sur base du montant définitif alloué en 2014.
- - 600€ de subside de fonctionnement à la fabrique d'église de Beffe sur base du budget 2014 approuvé par l'autorité de tutelle.

Aux exercices antérieurs, on enregistre des dépenses supplémentaires pour un montant global de 1017,77€ (compensation entre les dépenses en plus et les dépenses en moins) constituées pour l'essentiel de régularisations de cotisations sociales et de primes d'assurances.

EXAMEN ET APPROBATION DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE EXTRAORDINAIRE N°2 – EXERCICE 2014.

Budget extraordinaire après la modification budgétaire du 27 mai 2014.

Recettes	2.785.464,78€
Dépenses	2.785.464,78€
Résultat	00,00€

Budget extraordinaire après la modification budgétaire du 30 octobre 2014.

Recettes	3.392.169,36€
Dépenses	3.392.169,36€
Résultat	00,00€

Commentaire explicatif sur les modifications affectant le budget extraordinaire.

Au niveau des recettes :

A l'exercice propre, on enregistre des recettes en plus pour un montant de 358.654€, ventilées comme suit :

- + 319.214€ de subsides en provenance du SPW dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal (droit de tirage).
- + 9000€ suite à la vente d'un container de

l'administration communale à la commune de Hotton.

- + 1000€ suite à la vente d'un excédent de voirie à Beffe.
- + 25.810€ suite à la reprise par l'adjudicataire de l'ancien camion du service travaux dans le cadre du nouveau marché passé en 2014.
- + 3630€ suite à la reprise de l'ancienne camionnette des espaces verts.

Par ailleurs, 248.050,58€ seront prélevés du fonds de réserve extraordinaire en vue de financer les investissements extraordinaires complémentaires réalisés intégralement sur fonds propres.

Au niveau des dépenses :

A l'exercice propre, on enregistre des dépenses supplémentaires pour un montant global de 25.075€ réparties comme suit :

- + 15.000€ pour l'acquisition d'un terrain à proximité de l'espace Schérès en vue de faciliter l'accès au parking à aménager dans le cadre de la phase III des travaux.
- + 10.000€ pour les honoraires de l'auteur de projet désignés dans le cadre des travaux de réfection de la rue Pays de Liège à Chéoux (droit de tirage).
- + 75€ en libération de parts en faveur de l'AIVE (remboursement sur 20 ans des travaux d'égouttage).
- Par ailleurs, 358.654€ sont prélevés de l'extraordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire de manière à réalimenter la réserve suite à l'octroi du subside du SPW dans le cadre du FRIC et aux ventes précitées (container, excédent de voirie, camion et camionnette).

Aux exercices antérieurs, on enregistre des dépenses supplémentaires pour un montant de 222.975,58€ ventilées comme suit :

- + 141,45€ d'honoraires supplémentaires du coordinateur sécurité santé pour les travaux de construction du garage communal – Phase II.
- + 6000€ d'honoraires du coordinateur sécurité santé et de l'auteur de projet pour les travaux de construction du préau de l'école communale sur base du décompte final des travaux approuvé par le conseil communal.
- +1473,08€ d'honoraires supplémentaires de l'auteur de projet pour les travaux de réfection des peintures intérieures de l'église de Rendeux-Haut.
- + 200.000€ pour les travaux d'aménagement des trottoirs le long de la RN 833 dans le cadre du plan trottoir en partenariat avec le SPW.
- + 15.361,05€ pour les travaux de construction du préau de l'école communale sur base du décompte final des travaux approuvé par le conseil communal.

En conclusion, à l'issue de la MB n°2, la situation financière de la commune de Rendeux peut être résumée comme suit :

Réserves cumulées au niveau du budget ordinaire : 2.702.926,79€

**Fonds de réserve extraordinaire après modification
budgétaire : 402.485,67€**
Fonds de réserve ordinaire : 3.197,83€
Provision pour risques et charges : 2.800,00€

Total global : 3.111.410,29€

En cette fin d'année, je tiens à remercier les membres du personnel communal pour la qualité de leur travail au quotidien et pour leur disponibilité.

Je vous souhaite également à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Cédric ROLLAND.

*
* *